



# **COMPTE-RENDU CGT DU CTR-AA DU 19 SEPTEMBRE**

Le 19 septembre, c'est tenu « probablement » le dernier comité technique de l'armée de l'air sous le format actuel, c'est-à-dire intégrant le SIAé. Un comité technique présidé par le nouveau DRH de l'armée de l'air, le GCA Alain Ferran et tenu quelque peu en urgence suite à la décision ministérielle du 20 juillet de fermer le site de Châteaudun en 2021. Un ordre du jour de ce CTR light, puisqu'il ne comportait que 3 points, le statut de l'école de l'air de Salon de Provence, une réorganisation de la DRH-AA de Tours et la fermeture du site de Châteaudun, consacré à la déconstruction des aéronefs des armées et au stockage opérationnel de l'armée de l'air. Suite à la lecture des déclarations liminaires, le premier point a été abordé.

## **Fermeture de Chateaudun**

La décision brutale et unilatérale de fermeture de Châteaudun annoncée par la ministre pose la question du traitement des quelques 500 aéronefs du site de Châteaudun plus ceux pourrissant dans les bases, régiments et autres établissements. La question environnementale ne semble d'ailleurs pas être la préoccupation centrale de notre chère ministre puisqu'un petit article de la future LPM transfère la responsabilité du traitement et de la dépollution au prestataire attributaire du marché. La question de la maîtrise d'œuvre se pose également puisqu'elle a été confiée à la DMAé, structure sensée fluidifier le MCO, et à laquelle on n'hésite pas à charger le sac sans moyen supplémentaire. Il va en effet falloir que la DMA trouve des prestataires, passe les marchés en sachant qu'outre la découpe des avions il va aussi falloir gérer les fluides polluants, les radionucléides, le thorium, l'amiante, le tritium...et tout cela avant 2021.

La CGT propose depuis de nombreuses années, la création d'une filière étatique de déconstruction sur le site de Châteaudun. Cela permettrait de pérenniser le site et les emplois, d'y développer un vrai projet industriel, respectueux de l'environnement. Cette proposition n'a été prise en compte par personne, ni les élus locaux plus enclins à lorgner sur les subsides destinées aux réindustrialisations et restructurations, ni au SIAé, qui soi-disant perdrait de l'argent et du temps, là où le privé en gagnerait...Bref, pour l'armée de l'air il faut rester des bons soldats et se limiter au périmètre imposée par la ministre, à savoir, le traitement des restructurations. Pour ceux qui pensaient que les déflations d'effectifs, les abandons de pans d'activités et les restructurations étaient dans le rétroviseur, il est temps de se réveiller.

Pour ce qui est du stockage opérationnel des aéronefs de l'AA, la décision étant intervenue brutalement et aucune porte de sortie n'ayant été prévue, l'AA étudie comment gérer cette réserve d'avions et comment en organiser le stockage : sur les bases, sur un nouveau site, par qui, ou... Autant de questions qui cherchent encore leur réponse mais qu'il va falloir trouver vite, 2021 c'est demain.

## **Réorganisation de la DRH-AA**

Un sujet fort intéressant, mais qui aurait pu et du être traité dans un CTR entièrement dédié à l'armée de l'air. Un CTR appelé des vœux de l'administration et de FO et qui se réunira après les élections de décembre 2018. En conséquence, la CGT n'a pas participé au vote de ce texte.

## **Statut de l'école de l'air de Salon de Provence**

Le principe est l'adoption du statut d'EPSCP-GE, avec comme enjeux présentés, la maîtrise de l'offre de formation et le développement de la recherche et de l'innovation, le but étant aussi de profiter des enseignements des autres écoles du même type en ne s'interdisant pas de capter quelques subventions. Sur le volet RH pas de changement notable pour les personnels qui seront détachés ou mis à disposition et la continuité de la paie sera assuré dans le cadre d'une convention entre le CMG et l'école. A terme, les effectifs devraient être en légère augmentation. Pour la CGT, si on se réfère aux expériences précédentes (ENSTA, École Navale, Polytechnique...) le changement de statut a aussi eu pour conséquence la fuite des diplômés vers le privé en lieu et place d'une carrière militaire ou étatique. On peut craindre le même scénario pour l'armée de l'air. C'est pourquoi, la CGT s'est abstenue.

## **Conclusion**

**Un dernier CTR de l'armée de l'air sous cette forme, incluant le SIAé qui aura été une nouvelle fois une simple chambre d'enregistrement, avec un cadre de discussion déterminée par les décisions ministérielles. Pour le prochain mandat, il y aura un CTR de l'armée de l'air et un CTR du SIAé, avec évidemment beaucoup de points communs puisque le SIAé reste sous tutelle directe de l'armée de l'air. On l'a vu, depuis 2011 et la création des comités techniques, peu de revendications ont abouties lors de ces réunions. Pour la CGT, seules 2 choses peuvent influencer sur les futures décisions. D'une part le vote CGT lors des élections du 6 décembre qui garantira des élus présents, actifs, porteurs de vos revendications et ayant à cœur la défense de nos acquis, et d'autre part l'intervention des personnels de toutes catégories dans et hors de nos établissements pour en finir avec la politique antisociale du gouvernement.**

Vos élus : Philippe Robert AIA Clermont-Ferrand, Didier Pornin DA273 Romorantin, Philippe Seris AIA Bretagne, Pierre Jouvhomme BA110 Creil, Pascal Schmitt AIA Bordeaux.